



URBANISME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-28/06-18**

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 28 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 23 juin 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (4) : ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MORARD Christian (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

**Absent excusé** : (1) JAUME François

**Absent** : (1) LANTENOIS Geoffrey

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**REDUCTION DE L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE ER N°18**

Monsieur Jean-Pierre Braquet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Une procédure de modification du PLU a été adoptée par le conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2018 en vue, notamment, de réexaminer les emplacements réservés.

Ainsi, il était notamment prévu la réduction de l'emprise de l'emplacement réservé ER n°18 concernant l'élargissement du chemin de Pisse Chaume pour une emprise totale (existant et extension) de 12 mètres (plans joints en annexe).

Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager n° PA 08403023C0004, portant sur les parcelles cadastrées section D n° 743 et D n° 1440 toutes deux impactées par l'emplacement réservé ER n°18, il convient de se prononcer sur l'emprise de cette future voirie.



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le - 3 JUL. 2023

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280618-DE

Il est proposé de ramener l'emprise de l'emplacement réservé ER n°18 à 9 mètres comprenant la partie du chemin de Pisse Chaume existante et l'extension.  
La commune considère cette emprise suffisante et renonce donc à sa réserve sur une bande de 3 mètres à l'est sur toute la longueur de l'emplacement réservé.

Considérant qu'une emprise de 12 mètres de l'emplacement réservé ER n°18 n'est pas adaptée et qu'une emprise totale de 9 mètres est suffisante, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à intégrer cette nouvelle emprise dans la procédure de modification du PLU en cours.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré,  
*Mme Magali Bonnaventure ne prenant pas part au vote***

**DECIDE**

- **De FIXER** l'emprise de l'emplacement réservé ER n°18 à 9 mètres,
- **D'INTEGRER** cette emprise dans la procédure de modification du PLU en cours,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents au présent projet.

***DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 30 juin 2023

Le Secrétaire de Séance



Monique MONTAGARD



Le Maire,



Valérie MICHELLIER





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le - 3 JUL. 2023

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280618-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

.....  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ  
.....

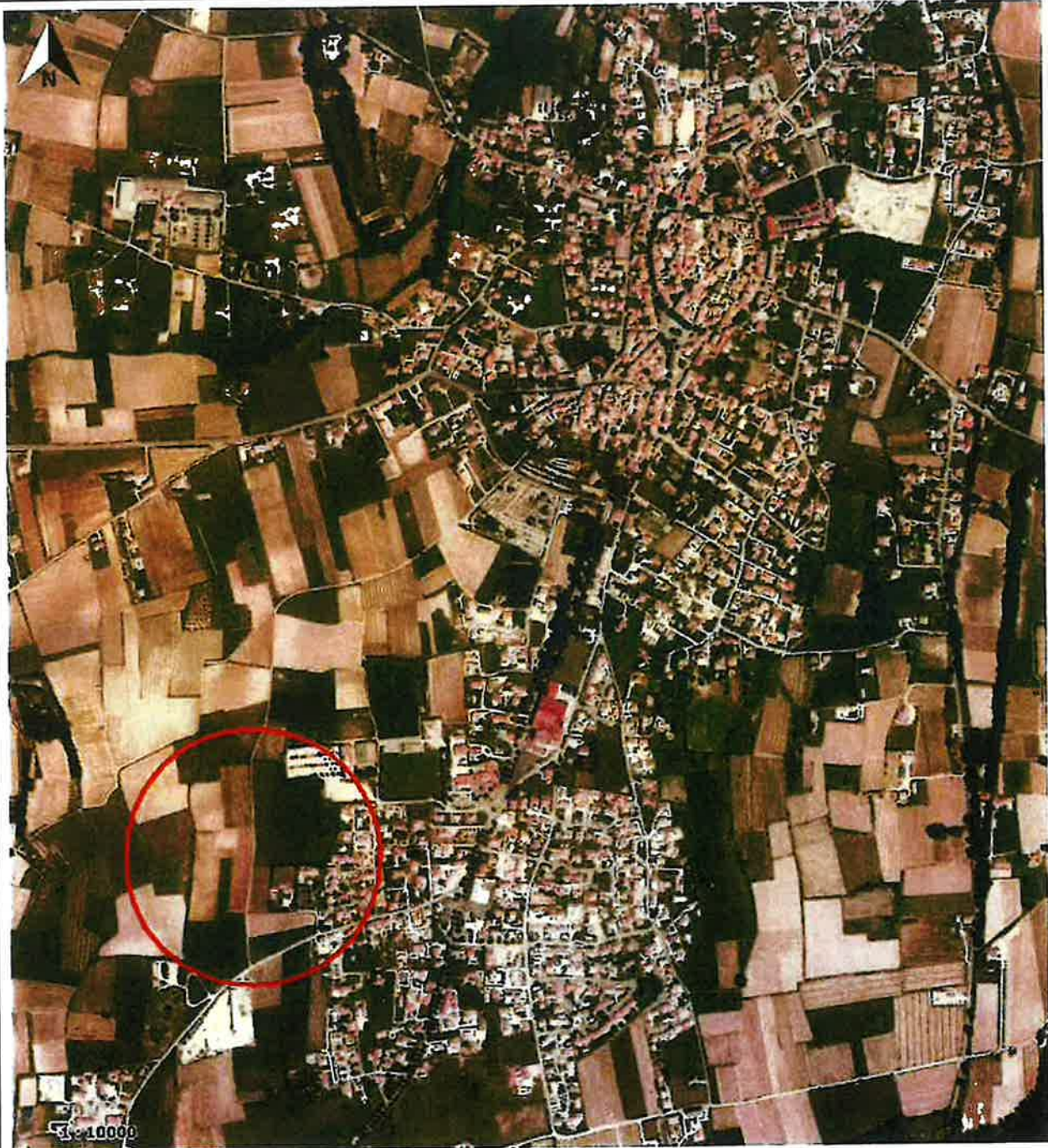
Ministère de l'Économie et des Finances



Cet extrait de plan vous est délivré par :



Service gestion et valorisation  
de la donnée





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le **3 JUL 2023**

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280618-DE



**CAROMB**

141 Avenue du Grand Jardin  
84330 Caromb  
04.90.62.40.28

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

© 2022  
Ministère de l'Économie et des Finances



Cet extrait de plan vous est délivré par :



Service gestion et valorisation  
de la donnée

